

CONCOURS COMPLEMENTAIRES ENM

Programmes des épreuves à compter de 2020



Programmes des concours complémentaires à compter de la session 2020

Droit civil

A. Le couple :

le mariage; la rupture et le relâchement du lien matrimonial : le divorce, la séparation de corps, la séparation de fait ; le pacte civil de solidarité ; le concubinage.

B. La filiation

C. L'autorité parentale

D. Les obligations :

Les sources des obligations (contrat, quasi-contrat, responsabilités civiles)

Le régime des obligations (preuve, effets, transmission et extinction des obligations)

E. Les prescriptions

Procédure civile (uniquement pour les candidats au 1^{er} grade)

A. L'action en justice

B. Les actes de procédure

C. Les délais

D. Les principes directeurs du procès civil ; l'administration de la preuve

E. La procédure contentieuse

F. La procédure gracieuse

G. Les effets du jugement

H. Les voies de recours

I. Les modes de règlement amiable des différends (médiation et conciliation)

Droit pénal

I Droit pénal général

A. La loi pénale :

classifications des infractions; interprétation de la loi pénale, qualification des faits ; contrôle de légalité ; application de la loi pénale dans le temps ; application de la loi pénale dans l'espace.

B. La responsabilité pénale :

responsabilité pénale des personnes physiques (majeurs/mineurs); responsabilité pénale des personnes morales ; élément moral de l'infraction, infractions intentionnelles et non intentionnelles ; élément matériel de l'infraction, catégories d'infractions, tentative ; coaction, complicité ; causes d'irresponsabilité pénale et d'atténuation de la responsabilité.

C. Les peines et les mesures de sûreté :

Les peines principales, complémentaires et alternatives: aménagement, extinction des peines et effacement des condamnations pénales.

II. - Droit pénal spécial

A. Les atteintes à la vie et à l'intégrité de la personne :

les atteintes volontaires ; les atteintes involontaires ; la mise en danger ; le viol et les autres agressions sexuelles ; le harcèlement moral ;

B. Les atteintes aux biens :
le vol, l'escroquerie, l'abus de confiance, le recel.

Procédure pénale (uniquement pour les candidats au 1^{er} grade)

A. Principes directeurs et dispositions générales de la procédure pénale et l'influence du droit européen des droits de l'homme

B. L'action publique :
la mise en mouvement de l'action publique et l'opportunité des poursuites ; les mesures alternatives aux poursuites ; la saisine des différentes juridictions (instruction et juridictions pénales) ; les différents modes de comparution devant les juridictions ; les causes d'extinction de l'action publique

C. L'action civile
les droits de la victime ; l'exercice de l'action civile devant le juge pénal

D. Les principaux acteurs de la procédure pénale
- la police judiciaire ;
- les magistrats du parquet ;
- les juridictions répressives ;

E. La phase préparatoire au jugement
- les cadres (l'enquête de flagrance, l'enquête préliminaire, l'instruction) ;
- les actes d'investigations (les perquisitions, les réquisitions, les auditions, les gardes à vue) ;
- les mesures de contraintes (le contrôle judiciaire, l'assignation à résidence sous surveillance électronique, la détention provisoire) ;

F. Jugement (contraventions, délits et crimes)

Droit public

I. L'organisation de l'Etat sous la Ve République

A. - Les autorités publiques de la Ve République : le Président, le gouvernement, le Parlement, le Conseil constitutionnel, les personnes morales de droit public (l'Etat ; les collectivités territoriales ; les établissements publics), les autorités administratives indépendantes

B. - Le principe de séparation des pouvoirs

C. - La hiérarchie des normes : le bloc de constitutionnalité, la loi, les ordonnances, le pouvoir réglementaire, les traités et les actes de l'Union européenne

D. - Le contrôle de constitutionnalité et le contrôle de conventionalité

II. - Organisation de la justice

A. Histoire de l'organisation judiciaire

B. Statut de la magistrature

C. Répartition des compétences entre les deux ordres de juridictions

D. Les juridictions administratives : organisation, compétences.

III. - Droit administratif général

A. La police administrative

B. Les actes unilatéraux de l'administration

- C. Les contrats administratifs
- D. La responsabilité administrative
- E. Principes généraux du contentieux administratif

IV. - Le régime juridique des Libertés publiques

- Les libertés de la personne physique :
La sûreté, la liberté d'aller et venir, le respect de la personne humaine, la protection de la vie privée
- Les libertés de l'esprit :
La liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'expression et d'information
- Les libertés collectives :
La liberté de réunion, la liberté de manifestation, la liberté d'association

Droit social (uniquement pour les candidats au 1^{er} grade)

- I. L'organisation sociale de l'entreprise : les structures (entreprise, établissement et groupe), les syndicats et les institutions représentatives du personnel
- II. Le contrat de travail
- III. Articulation entre la loi et les accords collectifs
- IV. Les modes de rupture du contrat de travail
- V. Les conflits collectifs du travail
- VI. Le contentieux général de la sécurité sociale :
Les juridictions, les compétences et la procédure dans le cadre des régimes généraux

Droit commercial (uniquement pour les candidats au 1^{er} grade)

- I. Le commerçant
- II. Le fonds de commerce
- III. Les sociétés commerciales :
l'acquisition ; les conséquences de la personnalité morale ; les formes de société.
- IV. Les acteurs de la vie des sociétés :
les dirigeants (pouvoirs et responsabilité) ; les associés et actionnaires (droits et obligations, appel public à l'épargne) ; les commissaires aux comptes.
- V. Les entreprises en difficulté :
la prévention des difficultés des entreprises ; les intervenants à la procédure collective ; la sauvegarde ; le redressement judiciaire ; la liquidation judiciaire